

Collaboration spéciale

La constitution et la couronne

Cet automne, la Reine visitera le Canada pour la 20^e fois, si nous ne tenons pas compte du séjour qu'elle avait fait ici à titre de princesse en octobre 1951. Pendant un demi-siècle, elle a contribué personnellement et incommensurablement au renforcement de la société civile canadienne. Lorsqu'elle n'agit pas de sa propre initiative, ses représentants dans toutes les capitales – le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs – ainsi que les membres de sa famille se sont acquittés des différentes fonctions inhérentes à la mission royale. Conjointement et individuellement, ils forment ce qu'on appelle la Couronne.

Avant la visite de la Reine, il convient que nous saissions mieux le rôle constitutionnel de cette institution aux multiples facettes.

Malgré ce que nous ont appris John Stewart (ancien député fédéral et sénateur) et David Smith, nombre de Canadiens continuent d'évoquer notre constitution en fonction d'une nature tripartite : le *législatif*, attribué au Parlement; l'*exécutif*, incarné par le premier ministre et son Cabinet; le *judiciaire*, dont sont investis les tribunaux et la Charte.

Je propose que nous pensions à notre constitution d'une façon moins légaliste et que nous l'abordions d'un point de vue à la fois historique et sociologique. Dans cette optique, nous pourrions nous demander ce qui unit le Canada. Le monde d'aujourd'hui étant aux prises avec tant de forces centrifuges, notre souveraineté repose-t-elle encore sur des fondements? Comment nos principales institutions publiques peuvent-elles favoriser la cohérence de la société civile? Pour commencer à répondre à ces questions, il faut comprendre notre patrimoine institutionnel.

La monarchie a joué un rôle primordial dans l'intégration de la société au cours de l'histoire du monde occidental. Ce rôle a cependant beaucoup évolué, particulièrement en Grande-Bretagne, au fur et à mesure que la société est devenue plus complexe. Dans un processus permanent de différenciation, la Couronne britannique a connu, en fait, quatre transformations importantes depuis le XVII^e siècle.

Le partage des pouvoirs : La Révolution anglaise de 1688 a renforcé le cadre de base favorisant le partage des pouvoirs de la Couronne avec les représentants des différents états du

royaume. Le monarque ne pouvait plus exercer un pouvoir absolu. La liberté du royaume ne pouvait plus dépendre de la prérogative royale. Elle nécessitait la collaboration politique et le consentement des pairs et des bourgeois, petits et grands propriétaires.

Cet accord dans la répartition des pouvoirs a débouché sur un régime « mixte » – l'idéal des humanistes – qui combinait les meilleurs aspects de la monarchie, de l'aristocratie et de la démocratie. Ces trois états possédaient une marge de manœuvre leur permettant d'assumer leurs rôles respectifs au Parlement, chacun pouvant apporter sa contribution tout en étant assujéti aux freins et contrepoids des deux autres. Ne s'attarder qu'à un état – par exemple, la démocratie – nous fait perdre de vue le concept global du Parlement.



Paul Benoit

Actuellement, la Couronne continue de faire partie intégrante du Parlement : elle le convoque, le dissout, inaugure chaque session par un discours du Trône et sanctionne tous les projets de loi. Au jour le jour, la Couronne est symboliquement présente par la masse déposée au centre de la Chambre des

communes et par l'appellation « loyale Opposition de Sa Majesté » qui est attribuée au principal parti d'opposition.

Le maintien de l'autorité : Le XVIII^e siècle a été le théâtre d'une autre évolution importante même s'il est permis de penser qu'elle est accidentelle. Sur les plans juridique et administratif, le monarque a commencé à se distinguer de ses principaux conseillers. Ne parlant pas anglais, George I^{er} n'assistait pas aux séances du Cabinet, ce qui avait créé un vide qui a été comblé par sir Robert Walpole. Ce dernier est devenu le premier ministre *de facto* de l'Angleterre (1721-1742). Dans les années 1780, William Pitt le Second a renforcé les pouvoirs du Cabinet et du premier ministre au sein de celui-ci. Ce dernier a fini par assumer la responsabilité des décisions prises par le monarque.

La doctrine de l'infailibilité royale permettait de préserver la stabilité de la structure de l'autorité déléguée de l'État. En retour, le monarque devait choisir ses principaux conseillers parmi les hommes politiques qui avaient le soutien de la majorité à la

Chambre des communes. Cette convention garantissait que les personnes responsables devaient également rendre des comptes au Parlement, et par l'intermédiaire de ce dernier, aux électeurs. Elle offrait un moyen efficace de dissoudre un Cabinet et de révoquer ses politiques sans mettre en péril l'administration de l'État, qui devait se poursuivre, la plupart du temps, sans être soumise aux aléas de la politique.

La question de la détermination des responsables de l'administration des affaires publiques et des modalités de leur reddition de comptes a été résolue à l'époque du gouvernement Baldwin-Lafontaine (1848-1851), avec l'appui et la bonne volonté du gouverneur général, lord Elgin.

La tenue de cérémonies en public : Dans la foulée de la réforme et de l'extension du droit de vote en 1832, le prince Albert a reconnu que la monarchie devait évoluer davantage pour suivre le rythme des transformations sociales. La Couronne devait créer un contact *culturel* plus profond avec le peuple, au-delà du partage des pouvoirs politiques avec le Parlement ou du maintien des services publics, militaires et judiciaires indépendants. Le monarque devait reprendre l'idée essentiellement baroque des cérémonies publiques, en tenant compte des circonstances contemporaines.

Tout comme les familles soulignent les anniversaires de naissance, les mariages et leurs anniversaires, les décès ainsi que d'autres événements extraordinaires, le monarque se devait de célébrer les événements marquants de la vie collective de la société, de concert avec les autres membres de la famille royale. Tenir de telles cérémonies en public et les assortir du décorum pertinent rehaussaient le caractère impressionnant de l'événement et lui conféraient une plus grande signification. On établissait ainsi un exemple de comportement public digne d'émulation par les autres lors d'événements de moindre importance.

Coïncidant avec la renaissance du gothique, l'intérêt de la Couronne britannique envers les cérémonies publiques a débouché sur un appareil religieux renforcé par la participation de l'Église anglicane à bon nombre de ces cérémonies. Benjamin Disraeli aurait persuadé la reine Victoria vers la fin des années 1860 d'assumer cette fonction qui a atteint toute sa splendeur esthétique lors des 50^e et 60^e anniversaires de son accession au trône.

Au Canada, le besoin de souligner les réalisations exceptionnelles a donné lieu à un régime distinct de distinctions honorifiques, plus particulièrement la création de l'Ordre du Canada en 1967. Encourageant toutes les formes d'activités culturelles, la Couronne canadienne remet annuellement des prix d'excellence à des architectes et à des artistes des milieux de la littérature, des arts de la scène et des arts visuels et médiatiques.

Le rapprochement : En même temps, il est devenu évident que les belles cérémonies et l'octroi de distinctions honorifiques avaient leurs limites. Certes, il s'agissait d'initiatives agréables, voir inspirantes, mais on ne parvenait pas ainsi à toucher

profondément les gens ni à les rallier à un but collectif. En raison de la rapidité de l'industrialisation et de l'urbanisation, de plus en plus de gens se sentaient aliénés de la société et des objectifs établis par son élite. Les années 1930 ont été particulièrement mornes à cet égard. Tellement d'aspects de la société occidentale traditionnelle ont été remis en question. Nombreux sont ceux qui ont été séduits par le socialisme et le fascisme, chacune de ces philosophies essayant de donner un sens et une signification à la vie du simple citoyen. C'est dans ce vaste contexte social que, au printemps de 1939, la Reine, dont nous venons de pleurer la disparition, a instauré intuitivement la quatrième et dernière modernisation de la Couronne.

Dans son compte rendu de la visite royale au Canada, Tom MacDonnell a décrit, dans son ouvrage intitulé *Daylight Upon Magic*, comment la Reine s'est éloignée spontanément du tapis rouge et de la voiture qui l'attendait pour se diriger vers les anciens combattants qui l'acclamaient. La Reine venait d'inventer le bain de foule. Faisant fi des conseils de ses courtisans, le Roi et la Reine profitèrent alors de toutes les occasions pour dévier du protocole afin de se rapprocher de la foule qui les acclamait. Ces rapprochements avaient quelque chose de poétique : si brefs étaient-ils, ils étaient sincères et imprimaient une marque profonde et durable.

Dans un pays aussi vaste que le Canada, où le monarque ne réside pas, il revient surtout au gouverneur général et aux lieutenants-gouverneurs de tendre la main à des membres de toutes les couches de la société et de forger avec eux des liens sur le plan émotionnel. Par leurs nombreux déplacements, leurs participations à des activités communautaires, leurs visites d'écoles et d'hôpitaux et leur soutien d'organismes de bienfaisance, les représentants de la Couronne reconnaissent les multiples voies que les Canadiens ordinaires ont empruntées pour s'efforcer de contribuer à la société.

En conclusion, pour apprécier la contribution de la Reine à la vie publique canadienne, il faut comprendre la participation de la Couronne aux quatre dimensions de la société civile : la dimension politique, la dimension juridique, la dimension cérémoniale et la dimension poétique. Aucune ne revêt une plus grande importance que les autres. En fait, les quatre peuvent être considérées comme étant la distillation des trois dimensions de l'espace et de la dimension du temps dans l'univers.

Inviter la Reine à inaugurer la prochaine session du Parlement en octobre constituerait une façon pertinente de lui montrer que nous apprécions à sa juste valeur tout ce qu'elle a fait pour nous, Canadiens. Ainsi, nous témoignerions notre reconnaissance envers notre patrimoine institutionnel et notre confiance dans sa capacité de continuer à bien nous servir à l'avenir.

Ancien chargé de cours à l'université, fonctionnaire et adjoint ministériel, Paul Benoit est membre du conseil d'administration du Fonds du patrimoine royal canadien, organisme de bienfaisance à vocation éducative qui se consacre à la préservation de plus de 500 ans de patrimoine royal au Canada.